

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Pascale GERVAIS, Marie-Anne MANDET, Mireille TOURAILLES MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Sylvain REILLE, Pierre GERMAIN, Hugues ALORY

Madame Sandrine HOLOYE a donné procuration à Monsieur Sylvain REILLE.

Etait absent : M. Guillaume PIC.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Partage de la taxe d'aménagement avec la communauté de communes de Sommières
- Convention d'organisation entre le service « application du droit des sols » de la CCPS et la commune
- Revalorisation du tarif des redevances assainissement 2023
- Etude sur la faisabilité du parking
- Fêtes de fin d'année
- Conseil des jeunes
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique.

II. Partage de la taxe d'aménagement avec la communauté de communes de Sommières :

Ce point est reporté.

III. Convention d'organisation entre le service « application du droit des sols » de la CCPS et la commune (2022/0026) :

Monsieur le Maire présente au conseil la convention d'organisation entre le service Application du Droit des Sols de la Communauté de Communes du Pays de Sommières et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'organisation entre le service Application du Droit des Sols de la Communauté de Communes du Pays de Sommières et la Commune.

Nombre de Conseillers présents : 09 Nombre de suffrages exprimés : 10

Abstention : 3 : S. Reille (+ 1 pouvoir), P. Germain

Pour : 6 : F. Granier, M. Mandet, O. Planard, P. Gervais, S. Feuillade, M. Tourailles

Contre : 1 : H. Alory

IV. Revalorisation du tarif des redevances assainissement 2023 (2022/0027) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'actualiser le tarif de la redevance de l'Assainissement. Il précise que le tarif de 2022 est de :

- 40 € pour l'abonnement annuel,
- 0,57 € par mètre cube d'eau consommé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif de la redevance de l'assainissement pour l'année 2023 à :

- 30 € pour l'abonnement annuel,
- 0,40 € par mètre cube d'eau consommé.

Nombre présents : 09 Nombre de suffrages : 10 Abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

V. Etude sur la faisabilité du parking :

Le parking devrait être réalisé sans imperméabilisation de la zone.

VI. Fêtes de fin d'année :

Le repas des aînés, cette année sera sous forme d'un apéro dinatoire le 14/01/2023 à 19h.

Les vœux du Maire se dérouleront le 21/01/2023 à 18h30 dans la salle du conseil municipal.

Le spectacle de Noël aura lieu le 15/12/2022 à 15h00 à la bibliothèque.

Le concours des décorations de Noël a lieu du 1^{er} au 17 décembre 2022. La remise des prix s'effectuera le 20/12/2022 à 18h.

VII. Conseil des jeunes :

La municipalité envisage de créer un conseil des jeunes pour les 10 à 15 ans.

VIII. Questions diverses :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire

François GRANIER



La Secrétaire

Mireille TOURAILLES

